



## Formation préparant à la fonction de prestataire de services et distributeur de matériels (PSDM)

1/2

**OBJECTIFS :** Cette formation permet l'acquisition de compétences relatives au contexte réglementaire et à l'environnement professionnel dans lesquels les intervenants et les garants employés par les prestataires de services et distributeurs de matériel exercent leurs missions, à l'hygiène et à la sécurité et à l'intervention auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap

### RESPONSABLES DES MODULES DE FORMATION :

Dr Pascale Fodé,  
spécialiste en  
médecine physique  
et réadaptation,  
directrice du CERAH,  
responsable des  
thèmes sur  
« l'hygiène et la  
sécurité » et  
« Intervention auprès  
de la personne  
malade, ou  
présentant une  
incapacité ou un  
handicap » ;

Christine Philippon,  
attachée principale  
d'administration,  
adjoindue à la  
directrice du CERAH,  
responsable du  
thème « Contexte  
réglementaire du  
PSDM » ;

Martine  
Delavaquerie,  
attachée  
d'administration,  
responsable du  
département de  
l'enseignement et de  
la formation au  
CERAH, et du thème  
« environnement  
professionnel ».

### PROGRAMME DE LA FORMATION

#### 1) Formation à distance - e-formation (3 jours).

- Contexte réglementaire du prestataire de services et distributeur de matériels (PSDM) : 1 jour

Le système de santé et la protection sociale :

L'organisation du système de santé au niveau national et régional.

Le parcours du dispositif médical.

Les différents régimes et organisations des caisses d'assurance maladie.

La CMU, les mutuelles.

La réglementation :

le décret n°2006- 1637 du 19 décembre 2006 : les règles professionnelles et les règles de bonnes pratiques

L'arrêté du 19 décembre 2006

- Hygiène et sécurité : 1 jour

Les risques liés à l'hygiène et la sécurité des matériels et dispositifs médicaux.

Les moyens de prévention.

Les relations professionnelles entre le prestataire de service et distributeur de matériel et les différents acteurs et la responsabilité du PSDM

Notion de matériovigilance

- Environnement professionnel : ½ jour

Les différents acteurs et différentes structures intervenant auprès du patient

Les différents matériels et services.

Le rôle et les missions de l'intervenant et du garant.

Les règles professionnelles, de bonnes pratiques et d'éthique.

Les relations avec les différents acteurs au sein du parcours de soins.

Les méthodes et modalités d'évaluation de connaissances sur les matériels délivrés par les intervenants.

- Intervention auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap : ½ jour

Définition de la maladie et du handicap.

Les modalités d'intervention dans un lieu privé, notion d'espace personnel, d'intimité.

Les attitudes et comportements adaptés.

Notions de base sur la communication et la relation à autrui

### DUREE DU STAGE

Durée : 4 jours dont

\* 3 jours à distance via internet

\* 1 jour de regroupement sur site à Woippy (57) ou à Paris (75)

de 8h45 à 17h15  
Début de la formation : 9h00

### PUBLIC CONCERNÉ

Les pharmaciens d'officine ;

Les prestataires délivrant des dispositifs médicaux, intervenants et garants ;

### PRE-REQUIS

Aucun diplôme ou compétence particulière n'est exigé.

### A L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation individuelle de fin de formation (Art L.6353 -1 du Code du travail)  
Attestation de présence

### CALENDRIER 2018

Calendrier complet sur [cerahtec.invalides.fr](http://cerahtec.invalides.fr)

- 9 avril à Woippy
- 26 avril à Soisy/Seine
- 14 mai à Woippy
- 8 juin à Paris
- 5 juillet à Woippy



## Formation préparant à la fonction de prestataire de services et distributeur de matériels (PSDM)

2/2

**OBJECTIFS :** Cette formation permet l'acquisition de compétences relatives au contexte réglementaire et à l'environnement professionnel dans lesquels les intervenants et les garants employés par les prestataires de services et distributeurs de matériel exercent leurs missions, à l'hygiène et à la sécurité et à l'intervention auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap

### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Plateforme de e-formation ;
- Diaporama ;
- Supports pédagogiques des cours.

### FORMATEURS :

Adeline Weller,  
ergothérapeute,  
formatrice IFSI et  
ANFE, consultante  
pour un prestataire  
distribuant des  
dispositifs médicaux  
dans la région de  
Sarrebouurg/Saverne

Valérie Hervez,  
Ergothérapeute DE,  
libérale dans un  
cabinet d'ergothérapie  
de la région  
parisienne  
Formatrice ANFE,

Sandrine Mennesson,  
Ergothérapeute DE,  
libérale dans la région  
de Poitiers, formatrice  
ANFE.

### COÛT DU STAGE

790 € net



### II) Regroupement sur le site du CERAH ou autre site à préciser (1 jour).

En partenariat avec l'Association Nationale Française  
des Ergothérapeutes



- Environnement professionnel : ½ jour

Mise en jeu des nouvelles connaissances :

Les règles professionnelles, de bonnes pratiques et d'éthique.  
Les relations avec les différents acteurs au sein du parcours de soins.

Le positionnement de chacun : intervenant et garant.

- Intervention auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap: ½ jour

Mise en situation pratique :

Les modalités d'intervention dans un lieu privé, notion d'espace personnel, d'intimité.

Les attitudes et comportements adaptés.

Notions de base sur la communication et la relation à autrui.

Le positionnement de chacun : intervenant et garant

Évaluation des acquis par quiz sur la plateforme de e-formation

Évaluation des acquis à l'issue de la formation en présentiel

Émargement par ½ journée.

**Référence :** formation prévue par l'arrêté du 23 décembre 2011 relatif à la formation préparant à la fonction de prestataire de services et distributeurs de matériels, y compris les dispositifs médicaux, destinés à favoriser le retour à domicile et l'autonomie des personnes malades ou présentant une incapacité ou un handicap.

### DUREE DU STAGE

Durée : 4 jours dont  
\* 3 jours à distance via internet  
\* 1 jour de regroupement sur site à Woippy (57) ou à Paris (75)  
de 8h45 à 17h15  
Début de la formation : 9h00

### ANALYSE des PRATIQUES

Les participants sont invités à proposer des cas concrets rencontrés dans le cadre de leur pratique professionnelle. Ces cas seront étudiés lors de la journée de regroupement.

### EVALUATION

Evaluation des acquis à l'issue de la formation à distance et en présentiel.

### CALENDRIER 2018 suite

Calendrier complet sur [cerahtec.invalides.fr](http://cerahtec.invalides.fr)

- 13 septembre à Woippy
- 24 septembre à Poitiers
- 2 octobre à Paris
- 12 novembre à Woippy
- 6 décembre à Woippy